

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU TARN

COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents  
Au Conseil municipal : 15  
En exercice : 14  
Présents : 14

### **SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-neuf janvier à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude ALBA, Maire.

**Présents** : Claude ALBA, Didier MAHOUX, Thierry CAUSSE, José NUNES, Laurent THO, Christophe MAURIES, Damien VIGUIER, Danièle POURCEL, Jean-Marc ALLAIN, Laurence VILLENEUVE-ROUSSET, Marie-Florence FARAL, Gabriel VIGUIER, Céline ROCACHER, Pascale ROMERO.

**Absents et excusés** : Néant.

Date de la convocation : 12/01/2017  
Date d'affichage : 12/01/2017

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

---

**Rectification du compte-rendu** : Madame Céline ROCACHER précise que « la décision de créer un emploi d'agent de maintenance » à la maison de retraite de Montdragon « est à l'étude », ce qui signifie que l'offre d'emploi n'existe pas encore et que la structure ne recherche pas pour l'instant d'agent de maintenance.

#### **1°) DEMANDE DE D. E. T. R. au titre de l'année 2017 (Dotation d'Equipement pour les Territoires Ruraux) POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE**

Considérant le coût prévisionnel de l'opération qui s'élève à 10 138.90 € HT soit 12 166.68 € TTC, et le plan de financement établi,

Le Conseil municipal de la commune de Fréjeville, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter la D. E. T. R. au titre de l'année 2017 au taux de 50 % soit 5 069 € pour la réalisation des travaux suivants : RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE.
- d'inscrire cette somme au budget primitif 2017
- autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires pour finaliser cette opération.

#### **2°) DEMANDE DE SUBVENTION au titre de la réserve parlementaire (Travaux Divers d'Intérêt Local) pour l'achat de vidéoprojecteurs pour l'école**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des Sénateurs du Tarn, M. Philippe BONNECARRERE et M. Thierry CARCENAC, en date du 22/11/2017, relatif aux subventions

pouvant être attribuées en 2017 dans le cadre de la réserve parlementaire, pour des projets portant sur les équipements numériques des écoles.

Considérant que l'Ecole de Fréjeville aurait besoin de deux vidéoprojecteurs (un par classe) pour la rentrée scolaire de septembre 2017,

Considérant le coût prévisionnel de l'opération qui s'élève à 4 614.74. € HT soit 5 537.68€ TTC,

Le Conseil municipal de la commune de Fréjeville, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire (TDIL) 2017 pour un montant de 2 307.37 € (soit un taux de 50 %), pour équiper l'école de deux vidéoprojecteurs tactiles pour la rentrée de septembre 2017
- d'inscrire cette somme au budget primitif 2017
- autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires pour finaliser cette opération.

### **3°) DON DE MONSIEUR PATRICK DUBOIS A LA COMMUNE POUR REPARTITION AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire informe les conseillers d'un don par chèque de sept mille cinq cent euros à la commune au profit de cinq associations et des œuvres sociales par Monsieur Patrick DUBOIS. Ce chèque sera encaissé en recettes de fonctionnement sur le Budget Primitif communal 2017 au compte 7713 et le montant sera reversé conformément au souhait de M. DUBOIS :

- 200 € aux œuvres sociales de Fréjeville
- 1 300 € au Comité des Fêtes de Frèjeville (compte 6574)
- 1 500 € à la Société de Chasse de Frèjeville (compte 6574)
- 1 500 € à l'Association Sportive et Culturelle de Frèjeville (compte 6574).
- 1 500 € à l'Association « Mémoire et Patrimoine » (compte 6574)
- 1 500 € à l'Association « Souvenir, Reconnaissance et Liberté » (compte 6574)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité**, d'accepter ce don et de le répartir au profit des différentes associations et des œuvres sociales communales.

### **4°) Adhésion au service de Médecine de Prévention et de santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn**

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention d'adhésion au service de Médecine de Prévention et de santé au travail géré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, à compter du 01/01/2017. Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif.

## **5°) AVENANT N°2 AU CDD DE L'AGENT AFFECTE AUX SERVICES DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE**

Le Conseil Municipal entérine l'avenant n°2 au contrat à durée déterminée de la personne affectée aux services de la cantine et de la garderie périscolaire portant sur la modification indiciaire de sa rémunération afin de se mettre en conformité avec la réglementation.

## **6°) Subvention exceptionnelle pour l'USEP à l'occasion du voyage scolaire du RPI**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des directrices des écoles des Farguettes et de Carbes sollicitant une subvention afin d'organiser une classe environnement pour les élèves des Farguettes et une classe cirque pour les élèves de Carbes. Ce projet est en lien avec le projet d'école. Le coût par élève revient à 144 € et les enseignantes ne souhaitent pas demander plus de 40 € aux familles.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € et demande aux conseillers de se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE de verser à l'USEP une subvention exceptionnelle de 1 000 € à 10 voix pour, 3 abstentions et 1 voix pour une subvention de 800 €.**
- DECIDE d'inscrire cette somme au budget primitif 2017 au compte 6574

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Construction de la mairie** : il faut attendre une météo plus clémente pour couler la dalle.
- **Problème d'entretien des routes** : un courrier sera adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Laurécois Pays d'Agout pour lui faire part du mauvais état de certaines routes et avoir des précisions sur le programme d'entretien de la voirie.
- **Plantations en bordure de la D50** : les emplacements ont été creusés. La commande est en cours.
- **Dossiers de demande de subvention à la CCLPA** : Madame Laurence VILLENEUVE-ROUSSET précise que les associations doivent adresser leurs demandes de subvention à la CCLPA avant le 28 février 2017 17 heures. Un rappel par mail sera envoyé à chaque association.
- La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au jeudi 23 février 2017.

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.



Claude ALBA  
Maire